Budget 2002: autres sections

2000/2325(BUD) - 03/04/2001 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

Le Parlement européen a adopté à l'unanimité le rapport de Mme Kathalijne Maria BUITENWEG (Verts /ALE, NL) sur les orientations relatives aux autres sections du budget (hors Commission) et sur l'avant-projet d'état prévisionnel du Parlement européen pour la procédure budgétaire 2002. Conformément à la position exprimée en commission au fond (se reporter au résumé précédent), le Parlement européen invite toutes les institutions à appliquer des budgets rigoureux allant de pair avec une gestion financière saine. Dans ce contexte, la plénière demande aux institutions communautaires de définir leurs tâches principales et leurs priorités négatives pour faciliter une utilisation plus efficace des ressources budgétaires et, en outre, d'étudier toutes les possibilités de redéploiement, en vue d'optimiser l'affectation du personnel avant de demander des effectifs supplémentaires. La plénière demande en outre à toutes les institutions d'établir un rapport exposant dans les grandes lignes la mise en oeuvre de la politique de promotion d'ici à mars 2002. La plénière a également insisté sur l'importance d'une bonne coopération interinstitutionnelle chaque fois que celle-ci est possible, dans l'intérêt bien compris de l'ensemble des institutions. À noter en particulier, en ce qui concerne le budget du Parlement, l'appel de la plénière à l'adoption rapide d'un statut pour les assistants parlementaires et en ce qui concerne le Conseil, la nécessité de n'inclure aucune dépense opérationnelle dans le budget de cette institution qui soit de nature à saper l'équilibre budgétaire du traité.